

servi par un fonctionnarisme compétent, au sein du ministère.

Comme il y a toujours lieu de faire certaines améliorations dans toute grande organisation, monsieur le président, j'aimerais faire deux ou trois suggestions à ce sujet.

La première a trait à la livraison du courrier rural, tous les jours, si cela est possible. On me dira sans doute que, dans certains cas, la chose est très difficile, vu le coût très élevé et les accidents géographiques, mais quand on songe, monsieur le président, au fait que dans un rayon de 50 à 60 milles de la capitale du Canada certains usagers de la poste reçoivent encore leur courrier seulement trois ou quatre fois par semaine, je crois qu'il y a lieu d'y apporter une amélioration.

Je sais, monsieur le président, que, en vertu d'un règlement du ministère des Postes, pour qu'un usager du courrier rural puisse recevoir son courrier tous les jours, le dimanche excepté, il faut qu'il y ait au moins trois usagers par mille, mais je crois que ce règlement devrait être changé en 1967 pour accommoder des milliers de Canadiens qui reçoivent leur courrier seulement deux ou trois fois par semaine.

Un autre aspect de la livraison du courrier à domicile sur lequel j'aimerais appeler l'attention du ministre est celui du service quotidien dans les villes.

Pour obtenir la livraison à domicile, dans les villes, certains règlements ou critères doivent être observés, entre autres, 2,000 points de remise, et il me fait plaisir de féliciter le gouvernement d'avoir changé cette politique en 1965, car avant l'automne de 1965, pour pouvoir bénéficier d'une service à domicile dans les villes, il fallait avoir au moins 2,500 points de remise. Mais depuis novembre 1965, ce règlement a été changé et toute ville qui a au moins 2,000 points de remise peut maintenant bénéficier de ce service. Cependant, à mon sens, certains règlements devraient être changés pour permettre à d'autres villes de bénéficier d'un tel service, et plus particulièrement celui qui édicte qu'il faut avoir une distance moyenne de 40 verges entre usagers. Vu la tendance actuelle de la construction de maisons unifamiliales, je crois que ce règlement devrait être changé.

Une autre suggestion que j'aimerais faire à l'honorable ministre des Postes concerne les traitements ou la révision des traitements pour les entrepreneurs ruraux.

Présentement, en vertu de l'alinéa (i) du paragraphe 2(c) de l'article 33 de la loi sur les postes, l'entrepreneur doit faire lui-même une demande de révision après deux ans de service.

Or, je sais que dans plusieurs cas, monsieur le président, l'entrepreneur hésite à faire

[M. Clermont.]

une telle demande; il éprouve même une certaine appréhension. Il se dit: Si je fais une demande, est-ce que mon contrat sera renouvelé? A mon sens, il ne devrait pas avoir cette appréhension, parce que lorsqu'une demande est faite, je le sais par expérience, son cas est étudié et s'il mérite une augmentation, il la reçoit.

Cependant, et vu que le discours du trône annonce une révision de la loi sur les postes au cours de la présente session, je me demande s'il ne serait pas possible, au lieu de laisser l'article 33 tel quel et obliger l'entrepreneur à en faire la demande, de suivre l'exemple d'autres secteurs de l'administration publique et de faire en sorte que la révision soit faite automatiquement, parce que je suis certain que le ministère des Postes et le gouvernement ne s'attendent pas à ce que ces entrepreneurs exploitent un service qui n'est pas rentable.

• (3.20 p.m.)

[Traduction]

M. Macquarrie: Monsieur le président, j'éprouve, plus que d'habitude, un sentiment profond de mes responsabilités, et même une certaine émotion, car, d'après un éminent éditorialiste canadien, je représente 1.05 p. 100 des membres du «caucus» conservateur. J'ai expliqué à ma famille ce matin, au petit déjeuner, qu'on devait me témoigner beaucoup plus de respect étant donné que mon rang est reconnu de plein gré.

Je me joins à ceux qui ont présenté leurs vœux au ministre. Mes rapports avec lui ont toujours été agréables. C'est peut-être parce que j'ai rarement eu recours à ses services. J'ai eu plus de difficulté avec certains de ses prédécesseurs et, dans certains cas, mes requêtes n'ont pas produit les résultats escomptés. Nous, de l'Île du Prince-Édouard, avons assisté à la diminution des services administratifs établis à Charlottetown et desservant le district de l'Atlantique. Cela ne nous a pas réjouis. Il est arrivé que la fermeture de certains bureaux locaux, suscite le mécontentement et l'inquiétude des anciens usagers. Il va de soi que les services de ce genre doivent être réorganisés, mais il est difficile de convaincre les usagers que la réorganisation, c'est le progrès.

Un de mes griefs les plus sérieux à l'endroit du ministère des Postes portait sur la livraison du courrier dans les régions rurales. Je me rappelle parfaitement le cas d'un homme qui, à la suite d'un appel d'offres, a obtenu un contrat très lucratif de \$1,000. Lorsqu'on a constaté que des améliorations aux routes raccourcissaient le parcours, on a réduit la somme à \$820. Cet homme avait loyalement desservi les usagers, le long de sa route, pen-